

APPEL D'OFFRES PUBLIC

Soumission pour la collecte et le transport des matières résiduelles, déchets, matières organiques et encombrants – Années 2025, 2026, 2027, 2028 et 2029

Les Municipalités de Lac-Frontière, Sainte-Apolline-de-Patton, Sainte-Lucie-de-Bearegard, Saint-Fabien-de-Panet et Saint-Just-de-Bretenières demandent des soumissions pour la collecte et le transport des matières résiduelles, déchets, matières organiques et encombrants sur leur territoire pendant les années 2025, 2026, 2027, 2028 et 2029 avec la possibilité de renouvellement sur une base annuelle, et ce, pour deux ans.

Les documents de soumission seront disponibles à partir du 6 juin 2024 sur SEAO (Système électronique d'appel d'offres) au numéro de téléphone 1 866 669-7326 ou à l'adresse Internet « <http://www.seao.ca> » et seront assujettis à la tarification de cet organisme.

Les soumissions devront être déposées dans une enveloppe cachetée avec mention : « **Soumission pour la collecte et le transport des matières résiduelles** ». Elles seront reçues au bureau municipal de Saint-Fabien-de-Panet situé au 195, rue Bilodeau, Saint-Fabien-de-Panet (Québec) G0R 2J0, jusqu'au **28 juin 2024**, à 11 heures, pour y être ouvertes publiquement, ce même jour, à la même heure, au même endroit.

Les Municipalités de Lac-Frontière, Sainte-Apolline-de-Patton, Sainte-Lucie-de-Bearegard, Saint-Fabien-de-Panet et Saint-Just-de-Bretenières ne s'engagent à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions déposées. Elles se dégagent de toute responsabilité quant aux frais déboursés par les soumissionnaires pour la préparation de leur soumission et du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. Tout soumissionnaire doit donc s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents en lien avec cet appel d'offres. Elles se réservent le droit de ne retenir aucune des soumissions reçues si, notamment, elles s'avèrent plus élevées que les taux du marché. De plus, les Municipalités peuvent passer outre à tout vice de forme ou défaut mineur que peut contenir la soumission.

Les soumissions reçues devront être valides pour une période de 90 jours après l'ouverture des soumissions.

Pour obtenir toute information administrative ou technique concernant le présent appel d'offres, les fournisseurs doivent s'adresser à Annick Grégoire-Bégin, directrice générale de la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet au 418 249-4471. Celle-ci est attitrée pour l'ensemble des cinq Municipalités.

Donné à Lac-Frontière, Sainte-Apolline-de-Patton, Sainte-Lucie-de-Bearegard, Saint-Fabien-de-Panet et Saint-Just-de-Bretenières, ce 6 juin 2024.

Dany Robert, directrice générale
Municipalité de de Lac-Frontière

Annick Grégoire-Bégin, directrice générale
Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

Sonia Gagné, directrice générale
Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

Josée Poulin, directrice générale
Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières

Bianca Deschênes, directrice générale
Municipalité de Sainte-Lucie-de-Bearegard